

PROCÈS VERBAL – Séance du 5 juin 2026

Le cinq juin deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation du ministère de l'Intérieur.

Etaient présents : M. Pierre-Yves PELLE-BOUDON, Mmes Edwige GRIFFON, Aline LHOMMEAU, Catherine RAYMOND, Fabienne SALVI et MM. Denis AUGIER, Roland BOTTON, Didier JOSEPH, Gérard LAROCLETTE et Dominique RAYMOND

Excusé ayant donné pouvoir :

Absente excusée : Sylvie BOYAT

Secrétaire de séance : Catherine RAYMOND

La séance a été ouverte sous la présidence de Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, maire.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral,

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de CENVES sera le suivant :

- 1 délégué à élire
- 3 suppléants à élire

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

Résultat du scrutin

Délégué 1 : Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, 10 voix

Supplément 1 : Roland BOTTON, 10 voix

Supplément 2 : Didier JOSEPH, 10 voix

Supplément 3 : Aline LHOMMEAU, 10 voix

Observations ou réclamations présentées pendant la séance : néant

Fin de la réunion à 19h00

Le secrétaire de séance
Catherine RAYMOND



Le Maire,
Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON

